



Heures supplémentaires refusées à une salariée

Par **Stereo62**, le **27/09/2011** à **16:10**

Bonjour,

En fait, je poste sur ce forum pour avoir des réponses concernant une collègue...

Elle travaille à temps plein (35 heures) et effectue régulièrement des heures supplémentaires (qui ne sont pas payées mais à "récupérer") dans l'association pour laquelle nous travaillons.

Récemment, elle a été convoquée à un entretien (sans aucun courrier postal, le Directeur est venu dans son bureau et l'a convoquée immédiatement... ce que je trouve douteux déjà). Il lui a "reproché" plusieurs griefs :

- sa comptabilité n'est pas à jour par exemple (mais beaucoup de dossiers à gérer à elle toute seule, elle réclame depuis quelques temps déjà une aide mais rien...).
- "absences" trop "nombreuses" alors qu'elle ne fait que "récupérer" ses heures supp... Et à l'interne, tout le monde fait de même, les salariés viennent bosser quand ils n'ont pas leurs enfants et récupèrent... On lui a expressément demandé de ne plus faire d'heures en "plus"... qu'à elle seulement... ils lui ont même rappelé le code du travail et qu'elle était passible d'un avertissement...

Voilà grosso modo ce qui s'est passé... Si vous pouvez m'apporter un éclaircissement.

L'employeur peut-il empêcher la salariée de faire des heures en plus malgré une très grande charge de travail ? Et surtout n'appliquer cette obligation qu'à elle ?

Merci d'avance